

**Lyxor Index Fund**  
*Société d'investissement à capital variable*  
Siège social : 9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 117.500  
(la « **Société** »)

---

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT  
LYXOR INDEX FUND – LYXOR STOXX EUROPE 600 RETAIL UCITS ETF  
(le « Compartiment »)**

(ISIN : LU1834988435, LU2082998670)

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les Statuts et dans le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2024

Cher/Chère Actionnaire,

Compte tenu du succès commercial limité du **COMPARTIMENT LYXOR INDEX FUND – LYXOR STOXX EUROPE 600 RETAIL UCITS ETF** (LE « **Compartiment** ») et du fait que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») estime que la valeur de ses actifs nets n'a pas atteint un montant qu'il considère comme le niveau minimum pour que le Compartiment soit exploité de manière économiquement efficace, et conformément à l'article 34 des Statuts, et au chapitre XIII. C, 3. (« *Cessation des Compartiments ou Catégories d'Actions* ») du Prospectus de la Société, le Conseil a décidé de liquider le Compartiment comme indiqué ci-dessous :

| Code ISIN    | Suspension du marché secondaire (à partir du jour ci-dessous inclus) | Suspension du marché primaire | Jour de liquidation (dernière clôture de la VL du jour suivant) | Date de calcul de la Valeur liquidative finale |
|--------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| LU1834988435 | 28/02/2024                                                           | 29/02/2024 après 16 h 00 HNEC | 07/03/2024                                                      | 08/03/2024                                     |
| LU2082998670 |                                                                      |                               |                                                                 |                                                |

Veuillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la liquidation seront à la charge de la Société de Gestion.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de suspendre la souscription, la conversion et le rachat d'Actions au sein du Compartiment à partir du 29 février 2024 16 h 00 HNEC sur le Marché primaire et à partir du 28 février 2024 sur le Marché secondaire.

Sur le Marché primaire, les actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») peuvent donc continuer à demander le rachat de leurs Actions sans frais, conformément aux dispositions du Prospectus, jusqu'au 29 février 2024 16 h 00 HNEC.

Sur le Marché secondaire, la radiation des Actions de toutes les bourses sur lesquelles elles sont cotées prendra donc effet le 27 février 2024, après la clôture des bourses concernées.

**Pour les Actions vendues sur toute bourse où le Compartiment est coté, la passation d'un ordre sur le marché Secondaire entraînera des coûts sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence. Veuillez noter que les Actions achetées sur le Marché secondaire ne peuvent**

**généralement pas être revendues directement au Compartiment. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le Marché secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.**

À compter du 4 mars 2024 et jusqu'à la date de liquidation, le Compartiment commencera à vendre ses investissements. En conséquence, l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement applicables au Compartiment ne seront plus respectés.

Enfin, le conseil d'administration a décidé que tous les actionnaires restants seront obligatoirement remboursés à partir du 7 mars 2024 à la Valeur liquidative finale du 7 mars 2024 calculée le 8 mars 2024.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la *Caisse de Consignation* du Luxembourg.

Cette liquidation sera reflétée dans le Prospectus à la prochaine occasion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Amundi Client Services aux coordonnées suivantes [www.amundiETF.com/](http://www.amundiETF.com/) « Contactez-nous ».

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil.